

	STRATÉGIE	GESTION / COMPTA / FINANCEMENT	DROIT & FISCALITÉ	SOCIAL & RH	SI / ACHATS / SERVICES GÉNÉRAUX	LA PROFESSION	
--	-----------	--------------------------------	------------------------------	-------------	---------------------------------	---------------	--

Droit & fiscalité

Actualités

Litige : pensez au financement par un tiers

Publié le 11/12/2014 par [Yann Petiteaux](#)

Depuis 2013, Alter litigation propose aux entreprises de faire financer leurs litiges par un tiers en échange d'un pourcentage sur les sommes recouvrées. Un moyen d'externaliser le risque et de préserver sa trésorerie. A condition de pouvoir y prétendre.

Ancien avocat chez Bredin Prat, Frédéric Pelouze a fondé en 2013 Alter litigation, la première société française dédiée au financement de contentieux. " C'est une idée qui est apparue en Australie à la fin des années 1990 et qui se développe en Angleterre depuis environ cinq ans ", souligne-t-il.



Basée à Paris, Alter litigation propose aux entreprises de faire financer tous les frais liés à un contentieux ou un arbitrage par un tiers, en échange d'un pourcentage (en moyenne 30 à 40 %) sur les sommes recouvrées à l'issue du litige, et ce uniquement en cas de succès. Alter litigation est accompagnée par un comité d'investissement. " C'est une activité de capital-risque ", résume Frédéric Pelouze.

Créer de la liquidité sur le marché des litiges

Le cœur de cible d'Alter litigation est constitué de PME-PMI. " Nous travaillons avec deux types de sociétés : celles qui manquent de cash et ne peuvent pas engager de procédure, et les entreprises qui souhaitent externaliser le risque pour se concentrer sur leur core business, précise Frédéric Pelouze. Finalement, nous transformons leur contentieux en option d'achat. Nous faisons d'un litige un actif. " Est-ce là une tentative de financiarisation du monde de la justice ? " Notre objectif est avant tout de

[Livres blancs](#)
[Fichiers](#)
[Emploi](#)
[Formations](#)
[Newsletter](#)
[Services](#)

Espace Experts :
[Trouver un prestataire](#)

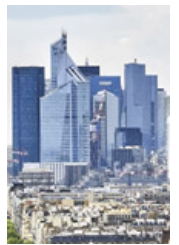
IMMOBILIER PROFESSIONNEL

[Trouvez vos prochains locaux professionnels](#)

Type de transaction :

Type de bien :

Ville :


[RECHERCHER](#)

En partenariat avec [Bureaux Locaux.com](#)



Magazine

**février-mars
2015**
[Lire le magazine](#)

créer de la liquidité sur le marché des litiges ", répond le dirigeant d'Alter litigation.

Tout le monde ne peut pas prétendre faire financer son litige par un tiers. Pour chaque dossier, Alter litigation examine quatre critères : les chances de succès, le montant de dommages et intérêt par rapport à l'investissement, l'expertise de l'équipe juridique qui accompagne le client, et la solvabilité de la partie défenderesse. Le tout est passé au peigne fin par un comité qui retoque en moyenne 95 % des dossiers. " Depuis le lancement de l'activité, nous avons reçus cent-cinquante demandes et en avons financé six ", note Frédéric Pelouze.

Mot clés : **Alter litigation** | Arbitrage | contentieux | litiges

A lire aussi



Recommandé pour vous

[Trophées DAF] Laurent Bastian, ESI Group,
Objectif : rentabilité

Dossier Reprendre une entreprise à la barre du tribunal

Une année 2015 en demi-teinte pour les ETI

Infographie La réduction des défaillances d'entreprises se confirme

Commentaires des lecteurs (1)

Lucien David LANGMAN

Rien de neuf à l'horizon

En France il était interdit aux avocats de prendre des dossiers uniquement aux résultats. Par contre les experts privés ou autres pouvaient comme dans le paysage anglo-saxons procéder aux résultats. Pratique vieille comme le monde. Lucien David LANGMAN Compagnie Nationale des Experts MCTH

RÉAGIR À CE COMMENTAIRE SIGNALER UN ABUS

Réagissez

Nom ou Pseudo

 *

Votre pseudo sera visible à côté de votre commentaire.

Email

 *

INSCRIPTION NEWSLETTER

DAF Newsletter

>> Voir un exemple

Votre adresse email

S'inscrire

LES PLUS LUS

LES PLUS PARTAGÉS

- 1 Le tableau de bord du comité de direction, clé de voûte des actions de progrès de l'entreprise
- 2 Reprendre une entreprise à la barre du tribunal
- 3 Quand un CEO recherche un Daf (ou un CFO ou un directeur financier)
- 4 Les Daf à l'heure du numérique : repenser les métiers de la fonction finance d'entreprise
- 5 Harcèlement : COMMENT REAGIR FACE A UNE PLAINTTE

Service

Rechercher un fichier

Tapez votre requête

Ok

BtoC BtoB

TRIBUNES



Christophe REBBECHI
Directeur Général

Facture électronique: Les pouvoirs publics donnent le ton



Aline Saponara
Sales Manager Kodak Alaris, Document Imaging, France

La numérisation transactionnelle en questions